

# La solaire attitude en Franche-Comté

Depuis plus de 10 ans, les dermatologues de l'ASFODER réalisent des campagnes de prévention spécifiques à la Franche-Comté.

## En 2012 : trois nouveaux projets régionaux

### PROTECTION SOLAIRE DES JEUNES ENFANTS

Seuls un chapeau, des vêtements couvrants et des lunettes de soleil adaptés protègent efficacement.

Il n'y a aucune crème solaire écran total. La crème solaire n'est qu'un complément.

La protection ne doit pas se limiter qu'aux périodes de vacances d'été (au bord de la mer...).

En collaboration avec le rectorat, nous demandons aux enseignants du primaire de toute la région de travailler avec les enfants sur 4 phrases.

#### Quatre phrases et 3 C pour protéger ta peau

1. Si tu sors dehors sans lampe, sans lumière, porte ton bob ou ton chapeau.
2. Si tu mets des lunettes de soleil ou de vue, mets ton bob ou ton chapeau.
3. Même s'il tombe des seaux d'eau ou des « crapauds », garde ton bob ou ton chapeau.
4. Si ton ombre est plus petite que toi, mets-toi à l'ombre ou à l'intérieur.

#### La règle des 3 C pour te protéger : Chapeau - Chemise et Crème en plus

Un dossier explicatif sera communiqué aux enseignants pour mieux comprendre et expliquer notre message de prévention.

### GRANDE CAMPAGNE PUBLIQUE ET MÉDIATIQUE AVEC LA COLLABORATION DES MÉDECINS TRAITANTS

#### « SURVEILLER VOTRE PEAU : TACHE, BOUTON, CROÛTE »

Tout cancer de la peau opéré précocement est considéré comme guéri.

Nous devons apprendre à nos patients à surveiller régulièrement leur peau

et la peau de leurs proches (2 à 3 fois par an) :

- une croûte qui ne guérit pas ;
- un nouveau bouton qui grossit ;
- une tache noire ou un grain de beauté qui change<sup>1</sup>.

### MISE EN PLACE D'UNE « TAXE SANTÉ » SUR LES SÉANCES D'UVA EN INSTITUT (PROJET NATIONAL)

Nous demandons aux députés et aux sénateurs de notre région de

proposer un texte de loi afin de mettre en place une « taxe santé » sur les séances d'UVA à but esthétique.

Nous souhaitons également une meilleure application des textes en vigueur (Décret N97-617 du 30 mai 1997 + arrêté du 10 septembre 1997) : interdire la publicité sur la promotion des UVA et mieux informer les clients des dangers. ■

Hervé VAN LANDUYT, François AUBIN  
et les membres de l'ASFODER (Association des dermatologues de Franche-Comté)  
herve.van.landuyt@wanadoo.fr

**Surveillons notre peau !**

**TACHES  
CROÛTES  
BOUTONS  
GRAINS DE BEAUTÉ**

**TACHES**  
**CROÛTES**  
**BOUTONS**

*Une simple surveillance visuelle, effectuée par vous-même ou par un proche, est suffisante.*

Devant une **tache** qui apparaît, un **bouton** qui grossit, une **croûte** qui ne guérit pas ou un **grain de beauté** trop noir, irrégulier qui change, vous devez consulter votre médecin.

*Un traitement précoce permet la guérison.*

**Protégeons notre peau.**



Association des Dermatologues de Franche-Comté

La solaire attitude  
<http://stopuva.free.fr>  
<http://www.asfoder.net/site/>



Société Française de Photo-Dermatologie